



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.073
portant sur

**L'attribution de mission de coordination en matière de Sécurité
et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS)**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL 18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 février 2020 N° DL 20.003 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1^{er} : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif aux missions de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS).

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot n° 1 : missions SPS travaux VRD, réseaux et aménagements extérieurs

Le lot 1 est un marché conclu sous la forme d'un accord cadre multi-attributaires selon le fonctionnement du « tour à tour » :

- Le 1^{er} attributaire est la société PRESENTS, 22 rue Edouard Nieuport, 92150 Suresnes ;
- Le 2nd attributaire est la société QUALICONSULT, 117 rue du Bois Girault, 45650 Saint Jean le Blanc ;
- Le 3^{ème} attributaire est la société BTP CONSULTANTS, 2 avenue Pierre Gilles de Gennes 37540 SAINT CYR SUR LOIRE.

- Lot n° 2: mission SPS bâtiment

Le lot 2 est un marché conclu sous la forme d'un accord cadre multi-attributaires selon le fonctionnement du « tour à tour » :

- Le 1^{er} attributaire est la société QUALICONSULT, 117 rue du Bois Girault, 45650 Saint Jean le Blanc ;
- Le 2nd attributaire est la société PRESENTS, 22 rue Edouard Nieuport, 92150 Suresnes ;
- Le 3^{ème} attributaire est la société COSSEC, 16 rue de la Maison Rouge, 77185 LOGNES.

- Lot n° 3 : mission SPS ouvrages d'art et génie civil

Le titulaire du lot 3 est la société PRESENTS, 22 rue Edouard Nieuport, 92150 Suresnes.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires des quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 17 juin 2021. Le marché est reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **29 SEP. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **29 SEP. 2021**

Publié ou notifié-le : **29 SEP. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_21_073
Date de la décision :	2021-09-29 00:00:00+02
Objet :	attribution de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20210929-DC_21_073-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20210929-DC_21_073-AR-1-1_0.xml	text/xml	933
Nom original :		
DC.21.073 - Mission SPS.pdf	application/pdf	145449
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20210929-DC_21_073-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	145449

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2021 à 15h07min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2021 à 15h07min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2021 à 15h07min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2021 à 15h07min22s	Reçu par le MI le 2021-09-29